PLAN DEPARTEMENTAL DE SECURITE ROUTIERE 2015 - 2019



PRÉFET DE L'OISE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

4 engagements qui reprennent les axes stratégiques du plan national adopté le 26 janvier 2015



- Mieux éduquer, sensibiliser et prévenir
- Protéger les plus vulnérables
- Lutter contre les infractions graves
- Améliorer la sécurité des véhicules et des infrastructures

1 : Mieux éduquer, sensibiliser et prévenir

- Actions partenariales à destination du milieu scolaire.

Quelques actions emblématiques:

- Désignation d'un référent sécurité routière (SR) dans chaque établissement et instauration du module « sécurité routière » dans les lycées d'enseignement généraux, techniques, professionnels et CFA.
- Promotion de la conduite accompagnée dès 15 ans, nouvel atelier proposé lors des interventions en milieu scolaire.
- "Permis piéton" et "permis cycliste" sont proposés aux écoles maternelles et primaires, mais également les attestations scolaires ASSR1 et 2 aux collégiens.
- Campagne de communication "En car comme en voiture je boucle ma ceinture".
 - Accueil d'un volontaire service civique pour des missions de sensibilisation.

- Actions à destination des milieux estudiantin, festif et sportif.

Quelques actions emblématiques:

- Les soirées SAM en discothèque et les soirées étudiantes.
- Renforcement des contrôles des exploitants de débits de boissons.



1 : Mieux éduquer, sensibiliser et prévenir

- Actions à destination des collectivités et du milieu professionnel.

Quelques actions emblématiques:

- Fournir aux collectivités locales et aux entreprises des outils pour les soutenir dans leurs démarches d'amélioration de la SR.



Quelques actions emblématiques :

- L'action de l'État en matière de SR au travers des "rencontres de la sécurité".
- Organisation de villages SR: sensibilisation aux conduites addictives, au port de la ceinture de sécurité, à l'utilisation du téléphone au volant, à la vitesse et aux règles de priorité.
- Des opérations "carton jaune" visant à faire prendre conscience aux contrevenants de la route de la dangerosité de leurs comportements.



2 : Protéger les plus vulnérables

- Actions à destination des deux roues motorisés (2RM).

- Formation au pilotage moto. La gendarmerie met régulièrement en œuvre des actions de formation post-permis.
- Port obligatoire du gilet de sécurité en cas d'arrêt d'urgence pour les usagers des 2 RM comme pour les automobilistes.

- Actions à destination des piétons et des cyclistes.

- Interdire le stationnement des véhicules 5 mètres avant les passages piétons, renforcer les sanctions pour les conducteurs occupant les pistes cyclables, les trottoirs et passages piétons.
- Permettre aux maires d'abaisser la vitesse sur de grandes parties de l'agglomération pour réduire le nombre de collisions.

- Actions à destination des seniors.

- Actions de sensibilisation permettant une adaptation aux nouveaux usages de la route (circulation sur giratoire, voie d'accélération et nouveaux panneaux).



3 : Lutter sans relâche contre les infractions graves

- Renforcer la programmation ciblée des contrôles en fonction de l'accidentologie.
 - Les forces de l'ordre proposent au préfet un programme détaillé des opérations de contrôle en fonction de l'analyse des comportements (ex : l'autoroute A1).
- Des moyens spécifiques pour les infractions les plus graves.
 - Mise en place de groupes addictions par la gendarmerie.
 - Recours aux unités mobiles.
 - LOPPSI 2 peine de confiscation de véhicule.
 - Service de commandement de nuit de la police nationale.
- Poursuivre la modernisation du parc de radars
- Exiger, lors de la demande de certification d'immatriculation d'un véhicule, la désignation d'une personne titulaire du permis de conduire.
 - Cette personne sera responsable en cas d'infraction constatée, à défaut d'identification du conducteur en infraction.



PRÉFET DE L'OISE

4 : Améliorer la sécurité des véhicules et des infrastructures

- Réduire les risques de contresens sur l'autoroute.
 - Les gestionnaires de réseaux autoroutiers sont incités à installer des panneaux "sens interdit" sur fond rétro-réfléchissant sur les bretelles de sortie.



- Fournir aux collectivités locales des outils pour les soutenir dans leurs démarches d'amélioration de la SR.
 - Les forces de l'ordre apportent leur expertise aux gestionnaires de voirie lors des réunions accidentologie.

PILOTAGE

Un comité opérationnel restreint se réunit tous les trimestres pour analyser les circonstances et les causes des accidents et ainsi adapter le plan de contrôle et de prévention, ainsi que le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), déclinaison annuelle du PDSR.



PRÉFET DE L'OISE

La CDSR se réunit chaque année en formation plénière pour examiner le plan départemental de SR.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES